

AVIS AUX ÉTUDIANTS : DOSSIER DE BOURSE D'EXTERNAT

Le dépôt des dossiers pour les bourses d'externat doit être déposé au service de scolarité au plus tard **le vendredi 24 janvier 2025 à 15h00**.

Étudiants concernés :

- Médecine : 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années. Année universitaire : 2024/2025

Pièces à fournir :

1. Une copie **légalisée** de la Carte d'Identité Nationale (CIN).
2. Une attestation de RIB, **signée** et délivrée par votre banque.

